



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 2258

Texte de la question

M Philippe Seguin M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la très forte dégradation d'activité à laquelle doit faire face l'industrie cotonnière depuis le début de l'année. Cette dégradation est marquée par un effondrement portant plus sur les prix industriels que sur la production car les unités modernes de production sont moins souples pour gérer les ralentissements et le chômage partiel coûte très cher. Chez les clients de la confection et de la maille, cela se traduit par des suppressions de commandes de la part de la distribution, compte tenu de la très forte poussée des importations d'articles confectionnés. Ainsi, en files de coton entre janvier et juin 1988, la baisse des prix se situe entre 12 p 100 et 22 p 100 selon les qualités, mais des baisses toutes aussi importantes ont également été enregistrées en tissus crus, un peu moins élevées en tissus finis. Les carnets d'ordre ont par ailleurs diminué partout et tout particulièrement dans les Vosges où la baisse atteint 20 p 100. Si le chômage partiel est encore faible, les effectifs ont chuté de 3 p 100 en quatre mois. S'agissant du commerce extérieur pour les quatre premiers mois de l'année 1988, l'augmentation des importations et la baisse des exportations se traduisent par une aggravation du déficit de l'ordre de 2 000 tonnes pour les articles de mailles en coton, ce qui, venant s'ajouter à la forte dégradation de la balance de l'année 1987, donne un déficit considérable et un effet de stock très long à résorber. Par ailleurs, indépendamment de la concurrence avec les pays à bas prix, l'industrie cotonnière souffre de deux handicaps à l'égard de certains de ses partenaires de la CEE : une productivité plus faible due à un retard en matière d'investissement par rapport à des pays comme la Belgique et l'Allemagne et ce, malgré les efforts effectués au cours des deux dernières années ; des charges trop élevées qui la défavorisent par rapport aux pays à main-d'œuvre meilleur marché. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder l'activité de l'industrie textile française face à la dégradation du commerce international et ses conséquences, et notamment, favoriser la rénovation de l'outil industriel pour renforcer sa compétitivité.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés de l'industrie cotonnière résultent d'une aggravation de la concurrence internationale due principalement aux importations en provenance des pays à bas salaires, mais aussi par voie de conséquence de nos partenaires européens dont les débouchés sont devenus plus difficiles. Ceci est évidemment vrai pour les produits de l'industrie cotonnière files et tissus ; mais ce problème est amplifié par les importations de produits confectionnés qui réduisent les débouchés traditionnels de cette branche industrielle chez ses clients confectionneurs ou bonnetiers. Pour résorber ces difficultés, le Gouvernement a décidé d'agir aussi bien sur l'environnement des entreprises que sur leurs conditions d'activité. Ainsi, des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du secteur textile sont prévues, notamment dans le projet de loi de finances pour 1989. Le dé plafonnement de l'alègement des cotisations familiales va dans le sens d'une diminution des charges sociales pesant sur les coûts des entreprises. Les fonds collectés par les Codevi seront reorientés vers le financement à court terme des entreprises ; les entreprises du textile et de l'habillement, dont l'activité est saisonnière, sont tout particulièrement concernées par ces mesures. Le textile-habillement a des besoins importants de formation de son personnel. L'Etat a déjà signé des conventions avec

les professions concernees ; l'amenagement du credit d'impot formation facilitera encore les efforts engages vers une tache prioritaire pour ces industries. Par ailleurs, des actions sont engagees en faveur de la qualite des produits, de la normalisation et de la recherche permanente de l'innovation technologique. Le ministere de l'industrie s'attache aussi a soutenir l'action des centres techniques professionnels qui signeront des contrats d'etudes avec des industriels (CETIH, ITF). A cette fin des credits nouveaux ont ete inscrits en 1989 sur son budget (notamment la dotation qui servira a alimenter le fonds d'innovation industriel). Enfin, au plan international, la France est, parmi les Etats membres de la Communaute economique europeenne, l'un des plus dynamiques pour assurer la gestion rigoureuse et tres vigilante de l'accord multifibres (AMF) signe en 1986 pour cinq ans et qui devrait conduire a sa reconduction en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Sguin Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2258

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2503